

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 083 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. CI. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. CI. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : Budget annexe Ordures Ménagères – DM n°1 Exercice 2016.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le vote du budget primitif pour l'exercice 2016 du budget annexe ordures ménagères.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rectifier les écritures de ce budget pour tenir compte des observations formulées par les services de la Trésorerie de Bapaume.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

Recettes de Fonctionnement

- Art 7865 : - 28 669,00 €
- Art 7815-042 : + 28 669,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures contenues dans cette décision modificative n°1.

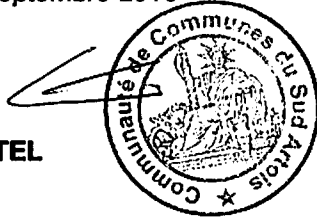
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 24 OCT. 2016

2016- 083 - 21/09/2016

Budget Annexe OM. DM n°1 Exercice 2016.